

## *Révision du référentiel de gestion forestière*

# Indicateurs de suivi



## Introduction

Ce document regroupe, pour la thématique des indicateurs de suivi, une description de l'approche privilégiée par le Groupe de travail et les propositions d'évolution des indicateurs en résultant telles que présentées en 2<sup>ème</sup> consultation publique.

## Plan du document

Approche du groupe de travail.....	2
Indicateurs proposés pour la 2 <sup>nde</sup> consultation publique.....	2
<i>Définition</i> .....	2
<i>Indicateurs</i> .....	3
<i>Annexe F – Indicateurs de suivi</i> .....	4

## Approche du groupe de travail

La stratégie 2021-2026 de FSC France inclut l'objectif de communiquer sur les impacts de la mise en œuvre du référentiel de gestion forestière. De plus, lors de la phase de concertation préalable à la révision partielle du référentiel, les participants ont relevé l'importance de mieux communiquer sur les bonnes pratiques des gestionnaires forestiers certifiés. C'est pourquoi le GT a décidé de définir une liste d'indicateurs obligatoires que tous les gestionnaires certifiés devront intégrer à leur système de suivi et transmettre annuellement à FSC France, afin de permettre une communication générale sur les grands enjeux de la mise en œuvre du référentiel et ses principaux bénéfices. La liste à continuation constitue une première version qui sera amendée et précisée suite à la 2<sup>ème</sup> consultation publique. Le GT recherche également des indicateurs de suivi pertinents – en lien avec les exigences du référentiel – afin de communiquer sur l'enjeu de l'adaptation des forêts aux changements climatiques.

De plus, lors de sa dernière assemblée générale, FSC International a décidé de rendre obligatoire la transmission des données de localisation géographiques des forêts certifiées afin de compléter [la cartographie déjà en cours](#). FSC France collecte par ailleurs déjà et de façon volontaire ces données auprès des forestiers certifiés. C'est pourquoi le GT a décidé d'intégrer cette obligation de transmission des données de localisation géographiques au référentiel de gestion forestière.

Une réflexion sera par ailleurs menée concernant le besoin de mettre en place un cadre contractuel pour la transmission et l'utilisation des données.

## Indicateurs proposés pour la 2<sup>nde</sup> consultation publique

### Définition

#### Accessible librement

A minima disponible sur demande écrite auprès de l'*Organisation\**, de préférence en ligne sur le site internet de l'*Organisation\**.

*Liste des indicateurs exigeant des documents accessibles librement*

Indicateur	Document concerné
1.6.2	Procédure de réclamation et de résolution des conflits
1.7.1	Déclaration anti-corruption
1.8.2	Déclaration de l'engagement dans la certification FSC
7.1.3	Résumé des politiques et objectifs organisation
7.5.1	Document cadre de gestion ou son résumé
7.5.2	Document de gestion de l'Unité de Gestion ou son résumé
8.4.1	Résumé des résultats du suivi

## Indicateurs

CRITÈRE 7.5. L'Organisation\* doit publier et mettre à disposition gratuitement\* le résumé du document de gestion. À l'exclusion des informations confidentielles, les autres éléments pertinents du document de gestion\* doivent être mis à la disposition des parties prenantes concernées\* sur simple demande, pour le seul coût des frais de reproduction et de traitement.

7.5.3 L'Organisation transmet à FSC France lors de chaque audit les coordonnées géographiques (contour ou centroïde associé à la donnée de surface) des *unités de gestion\** certifiées.

CRITÈRE 8.1. L'Organisation\* doit contrôler la mise en œuvre de son document de gestion\* (comprenant ses politiques et ses objectifs\*), ses progrès vis-à-vis des activités planifiées, et l'atteinte des cibles vérifiables\*.

8.1.1 Des protocoles de suivi sont mis en place pour suivre de façon périodique :

1. la mise en œuvre du document de gestion (y compris de ses politiques et objectifs de gestion),
2. l'atteinte des cibles vérifiables\* définies au 7.3,
3. les indicateurs obligatoires listés dans l'annexe F.

CRITÈRE 8.4. L'Organisation\* doit mettre à disposition\* gratuitement un résumé des résultats du suivi, à l'exception des informations confidentielles.

8.4.2 L'Organisation transmet à FSC France lors de chaque audit les données correspondant aux indicateurs obligatoires listés dans l'annexe F.

## Annexe F – Indicateurs de suivi

Les indicateurs du tableau à continuation doivent être intégrés au système de suivi de l'Organisation et transmis annuellement à FSC France.

Indicateurs à et l'échelle de l'UG et/ou du groupe certifié		Bénéfice recherché	Unité	Critère du référentiel	Statut dans le rapport d'audit en ligne (FSC-STD-20-007)
1	Nombre de propriétaires certifiés	Développer la certification FSC et les filières	Nombre	/	Obligatoire
2	Nombre d'unités de gestion* ayant fait l'objet d'un audit interne dans une certification de groupe	Sensibiliser le grand public et développer la certification FSC	Nombre	/	Obligatoire
3	Nombre total d'unités de gestion*	Développer la certification FSC et les filières	Nombre	/	Obligatoire
4	Surface totale certifiée	Développer la certification FSC et les filières	Hectare	/	Obligatoire
5	Volume de la récolte vendu avec une mention FSC	Développer la certification FSC et les filières	m <sup>3</sup>	8.5	Obligatoire
6	Volume total de la récolte	Développer la certification FSC et les filières	m <sup>3</sup>	8.5	Obligatoire
7	Surface de coupes rases	Informar sur l'encadrement des pratiques intensives	Hectare	10.5	Non mentionné
8	Surface récoltée suite à des aléas exceptionnels	Sensibiliser le grand public	Hectare	10.5	Non mentionné
9	Surface totale de production	Développer la certification FSC et les filières	Hectare	10.5	Obligatoire
10	Surface en protection stricte	Conserver et restaurer l'écosystème forestier	Hectare	6.5	Obligatoire
11	Surface du réseau d'aires de conservation*	Conserver et restaurer l'écosystème forestier	Hectare	6.5	Obligatoire
12	Surface de Forêt semi-naturelle*	Alimenter les filières en protégeant les écosystèmes forestiers	Hectare	6.9	Obligatoire
13	Surface de Forêt cultivée*	Alimenter les filières en protégeant les écosystèmes forestiers	Hectare	6.9	Obligatoire
14	Nombre de parties prenantes* actives	Disposer d'un climat social apaisé	Nombre	7.6	Non mentionné
15	Nombre d'accidents du travail avec arrêt/sans arrêt	Améliorer le bien-être par l'emploi	Nombre	2.3	Optionnel